



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/2003/7
2 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen
(Trente-cinquième session, Genève, 16-19 septembre 2003)
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR LA CONVENTION

Recommandations de l'atelier sur la communication établies par le Président
et le comité organisateur avec le concours du secrétariat

Introduction

1. Conformément au plan de travail pour l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/77/Add.2, annexe XIII, point 1.10), un atelier sur une stratégie de communication pour la Convention a été organisé à Londres, du 9 au 11 avril 2003, pour convenir de recommandations concrètes visant à faire mieux connaître la Convention et les résultats qu'elle a permis d'obtenir.
2. Les experts qui ont participé à l'atelier venaient des pays suivants: Allemagne, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kirghizistan, Norvège, République de Moldova,

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

Royaume-Uni, Suède et Suisse. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement, de l'Institut de Postdam pour la recherche sur les impacts climatiques (Allemagne) et de l'Institut de Stockholm pour l'environnement (Suède) étaient présents, de même qu'un membre du secrétariat de l'ONG suédoise s'occupant des pluies acides. Deux membres du secrétariat de la Convention ont également assisté à l'atelier.

3. M. R. Ballaman (Suisse) a assuré la présidence.

I. RAPPEL DES FAITS

4. Pour répondre à la demande formulée par l'Organe exécutif à sa dix-huitième session, un groupe d'experts à composition non limitée s'était réuni à Genève (24 avril 2001) pour ébaucher une stratégie de communication. L'un des objectifs de la réunion était de recenser les experts de la communication dans le domaine de l'environnement pouvant contribuer à améliorer la communication avec les destinataires de la Convention. Le groupe était convenu que le manque de connaissances spécialisées dans la pratique de la communication n'avait pas permis de diffuser de manière satisfaisante les travaux effectués et les résultats obtenus dans le cadre de la Convention. Il était également convenu que les experts de la communication en matière d'environnement avaient négligé les problèmes de pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Le groupe avait recommandé que soit organisé un atelier réunissant les experts de la communication et les spécialistes des questions sur lesquelles porte la Convention, qui pourrait contribuer à mettre au point des solutions pour mieux faire connaître les travaux et les résultats de la Convention (EB.AIR/WG.5/2001/3, par. 9). Cette recommandation avait été approuvée par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-troisième session [EB.AIR/WG.5/70, par. 67 b)], et l'Organe exécutif s'était félicité, à sa dix-neuvième session, de la possibilité d'organiser un atelier [ECE/EB.AIR/75, par. 33 c)].

5. À sa vingtième session, l'Organe exécutif avait pris note avec satisfaction des offres des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse d'organiser un atelier sur la communication [ECE/EB.AIR/77, par. 48 n)]. L'Institut de Stockholm pour l'environnement à York (SEI-Y) a joué un rôle de premier plan en élaborant les contenus, en faisant établir les documents et en organisant l'atelier. Le Gouvernement du Royaume-Uni a pris les dispositions voulues pour l'accueillir.

II. STRUCTURE DE L'ATELIER

6. Après la présentation par leurs auteurs des documents qui avaient été distribués à l'avance, les experts ont procédé à un échange d'idées s'articulant autour de trois thèmes, en analysant les questions connexes suivantes:

a) La Convention et ses parties prenantes: qui sont les parties prenantes intéressées et comment peut-on les amener à s'impliquer activement?

b) Les communications sur la Convention: comment est-il possible d'utiliser le système interne de communication des informations – et les documents qui en sont issus – pour mieux faire connaître la Convention?

c) Renforcer les synergies au-delà du cadre de la Convention: quel message la Convention entend-elle faire passer et comment peut-on le relayer efficacement?

7. Après s'être livrés à une réflexion en groupes sur chacun de ces trois thèmes, les participants ont examiné les questions soulevées en séance plénière et ils ont formulé les recommandations suivantes.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

8. Les participants à l'atelier ont recommandé d'élaborer une stratégie de communication pour la Convention qui ait pour principal objectif de mettre en valeur cette dernière et de contribuer ainsi à mieux sensibiliser l'opinion aux problèmes de pollution atmosphérique, et aussi d'attirer davantage l'attention sur le rôle joué par la Convention dans la réduction de cette pollution.

9. Les participants sont convenus de toute une série de recommandations touchant à l'un ou plusieurs des domaines ci-après: participation des parties prenantes, relations avec les médias, synergies à l'échelle mondiale, Internet et résultats obtenus dans le cadre de la Convention. Ils ont noté qu'il serait nécessaire d'établir l'ordre de priorité des recommandations et d'aborder la question des ressources. Il conviendrait aussi d'envisager de recourir à un mécanisme permettant de déterminer l'efficacité des mesures adoptées après leur mise en œuvre.

A. Activités susceptibles d'être entreprises immédiatement

10. Certaines recommandations requéraient, pour être appliquées de façon satisfaisante, une attention plus immédiate:

a) *Examiner s'il est nécessaire, et dans l'intérêt des Parties, d'animer un groupe de travail, un groupe d'experts ou un réseau d'experts en matière de communication.* Il pourrait s'agir soit d'un nouvel organe, soit d'un nouveau réseau d'agents de liaison pour les organes existants, qui aurait pour mission de proposer de nouvelles activités et de surveiller et d'appuyer celles déjà lancées;

b) *Organiser une manifestation médiatique destinée à marquer le vingt-cinquième anniversaire de la Convention en 2004;* étudier la possibilité d'organiser cette manifestation parallèlement à une conférence ministérielle ou une autre réunion de haut niveau afin de lui assurer le plus d'écho possible dans la presse et le plus de publicité; produire un ouvrage ou une brochure marquant l'anniversaire de la Convention, où figureraient, par exemple, des données sur les tendances des émissions, les effets de la pollution atmosphérique et les résultats les plus remarquables obtenus dans le cadre de la Convention; s'inspirer du contenu des rapports de fond du Groupe de travail des effets (L'examen et l'évaluation des effets actuels de la pollution atmosphériques et des tendances enregistrés à cet égard) et de l'EMEP (The Assessment Report of Measuring and Modelling in Europe) devant paraître prochainement pour préparer des dossiers d'information faciles à exploiter par les médias; fournir des informations similaires sur l'Amérique du Nord;

c) *Étudier les différentes options pour créer un forum mondial qui servirait de cadre à une collaboration interrégionale et permettrait de toucher un plus grand nombre de destinataires*

de la Convention en Afrique, en Asie et en Amérique latine. L'Organe exécutif voudra peut-être prendre des mesures en vue de rapprocher les divers réseaux régionaux en activité, éventuellement en organisant un atelier.

B. Encourager la participation des parties prenantes aux travaux de la Convention

11. Les participants à l'atelier ont débattu de la nécessité d'encourager la participation des parties prenantes aux activités menées dans le cadre de la Convention en nouant des relations plus étroites avec les conseillers en politique, les décideurs, les milieux de la science, de la recherche et des affaires, la communauté des ONG et le grand public. Concrètement, ils ont recommandé de s'attacher plus particulièrement à:

a) *Poursuivre la mise en place de partenariats avec d'autres initiatives*, en encourageant l'harmonisation des données et des activités techniques entre les réseaux régionaux et d'autres réseaux, comme la Communauté européenne «Air pur pour l'Europe» (CAFE), afin de tirer parti de leur expérience en matière de communication avec les acteurs en présence et d'éviter les chevauchements d'activités; préciser les procédures de communication des informations d'autres accords et organismes internationaux pertinents, et élaborer des propositions pour éviter les activités redondantes et moins solliciter les Parties;

b) *Faire mieux connaître la Convention au sein de la communauté des ONG* et de la société civile en assurant une meilleure représentation des ONG et des groupes qu'elles défendent dans les réunions et les travaux menés dans le cadre de la Convention; et

c) *Promouvoir les travaux menés et les résultats obtenus dans le cadre de la Convention* en fournissant une expertise pour les réunions s'y rapportant; encourager les experts nationaux à promouvoir les travaux de la Convention à l'occasion de conférences, etc., en s'appuyant sur la documentation relative à la Convention, notamment les dossiers d'information spécialement conçus pour des publics spécifiques sur son site Web.

C. Améliorer les relations avec les médias pour donner plus de publicité à la Convention

12. Les participants à l'atelier ont débattu du fait que la Convention et les résultats qu'elle a permis d'obtenir ne sont pas suffisamment connus, tout en notant l'importance d'identifier le public à atteindre et de présenter clairement le message qui lui est destiné. Ces destinataires étaient, entre autres, les conseillers en politique, les décideurs, les médias, le public et la communauté scientifique. Si la responsabilité des médias était de présenter des questions scientifiques complexes d'une manière compréhensible pour le public, la Convention pouvait jouer un rôle important en attirant l'attention des médias grâce à une bonne stratégie de communication. Il fallait en outre changer l'esprit dans lequel les travaux étaient conduits afin que toute la documentation établie soit considérée en fonction de son impact potentiel en termes de communication. Les participants se sont interrogés en outre sur l'appellation et l'acronyme qui pourraient être utilisés pour désigner la Convention et ont suggéré «Convention sur la pollution atmosphérique» et «CPATLD». Concrètement, ils ont recommandé de s'attacher plus particulièrement à:

a) *Entretenir avec les médias des relations dynamiques*, en faisant de la communication avec ces derniers une priorité importante pour la Convention et en faisant preuve de plus de professionnalisme dans ce domaine, en reconnaissant qu'il requiert des compétences spécifiques aux fins de la Convention. Il pourrait être nécessaire de nommer un attaché de presse à temps partiel ou de manière temporaire, de faire appel à des services indépendants ponctuellement ou en permanence, ou de demander une aide aux Parties sous forme de contributions en nature;

b) *Développer les relations avec la presse et présenter les matériels d'information sous une forme facilement exploitable par les médias*. Les journalistes accrédités de Genève, et surtout ceux s'intéressant particulièrement à l'environnement et à la santé, sont apparus comme les interlocuteurs les mieux placés dans un premier temps; il serait important aussi d'entrer en contact avec des publications spécialisées sur l'environnement, la science, la santé et la pollution atmosphérique; les informations devraient être présentées dans un style journalistique, en insistant sur les effets de cette pollution sur la santé et l'environnement;

c) *Produire régulièrement des synthèses faciles à exploiter par les médias des principaux résultats* des travaux menés dans le cadre de la Convention; envisager de diffuser plus largement l'*ECE Weekly* ou bien d'établir des résumés d'une page de rapports ou documents importants à l'intention des non-spécialistes. Ces deux types de documents pourraient être publiés sur le site Web de la Convention;

d) *Fixer judicieusement les dates des communiqués de presse et des manifestations médiatiques*; mieux faire connaître la Convention en faisant coïncider les communiqués de presse et les manifestations avec des manifestations connexes très médiatisées, par exemple une conférence mondiale des Nations Unies, une conférence ministérielle ou un forum d'ONG sur l'environnement;

e) *Créer un bulletin d'information sur la Convention*, après avoir évalué son lectorat potentiel, qui pourrait peut-être faciliter la communication interrégionale;

f) *Fournir des ressources documentaires visuelles* – films, vidéos, vidéodisques numériques (DVD), etc. – aux médias (par exemple des vidéos illustrant les impacts environnementaux comme les effets néfastes de l'ozone troposphérique sur les forêts, qui complèteraient les bulletins d'information télévisés); et

g) *Créer une base de données en ligne recensant les contacts utiles dans les médias*, où figureraient non seulement les correspondants spécialistes de l'environnement, mais aussi les journalistes qui traitent les questions commerciales, urbaines et rurales.

D. Créer des synergies à l'échelle mondiale pour promouvoir la Convention et faire connaître ses résultats

13. Les participants à l'atelier ont examiné les possibilités de mettre en place un réseau de spécialistes de l'information pour élargir les régions desservies et les sujets traités, notamment en abordant celui des liens entre pollution atmosphérique et changements climatiques. Il faudrait s'efforcer de faire bénéficier des compétences spécialisées disponibles dans le cadre de la Convention les pays membres de la CEE en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que d'apporter une aide aux pays désireux de ratifier la Convention et

ses protocoles. Les participants ont examiné, en outre, les synergies entre la Convention et des initiatives connexes en Afrique, en Asie et en Amérique latine et ils ont proposé des activités pouvant faciliter ce genre d'action. Concrètement, ils ont recommandé de s'attacher plus particulièrement à:

- a) *Mieux faire connaître les activités existantes et pouvant être entreprises pour atteindre un plus grand nombre de destinataires* qui impliquent une collaboration technique. L'Organe exécutif voudra peut-être: inviter ses organes subsidiaires, ses groupes de travail et ses groupes d'experts à encourager la participation d'experts de la pollution atmosphérique venant d'autres régions, par exemple en les informant régulièrement des réunions et ateliers organisés dans le cadre de la Convention et en les invitant à y participer lorsque cela est possible; collaborer avec des organismes de financement et d'autres projets existants pour utiliser de manière efficace les ressources financières disponibles;
- b) *Encourager les échanges de données d'expérience* et établir des guides pour informer les États non parties et faciliter leur adhésion; mettre à profit l'expérience acquise par les Parties dans la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles;
- c) *Comblent les lacunes en matière de communication avec d'autres régions*, en particulier avec la région méditerranéenne; étudier les moyens permettant de combler ces lacunes, tout en encourageant une plus grande participation des Parties dans la région méditerranéenne.

E. Utiliser au mieux les capacités de l'Internet pour faciliter l'accès à la Convention

14. Les participants à l'atelier ont débattu de l'importance de l'Internet pour améliorer la communication sur la Convention, que ce soit en tant que source d'informations ou pour les possibilités d'échange avec les parties prenantes qu'il offre. Les participants ont souligné qu'il importait d'améliorer le site Web de la Convention pour le rendre plus attrayant, plus convivial et mieux adapté aux destinataires visés. Le secrétariat pourrait se charger d'améliorer le site Web, ou bien on pourrait utiliser à cette fin des fonds ou des contributions en nature d'un État partie qui mettrait à disposition les services d'un expert. Concrètement, les participants ont recommandé de s'attacher plus particulièrement à:

- a) *Améliorer la conception visuelle du site*; ajouter un moteur de recherche, une adresse distincte (URL) avec un nom de domaine similaire à l'intitulé de la Convention, ainsi que d'autres améliorations destinées à rendre le site plus convivial;
- b) *Introduire un système d'abonnement*, qui permettrait aux visiteurs du site Web de recevoir des mises à jour par courrier électronique, notamment des communiqués de presse et des informations concernant la Convention;
- c) *Établir des présentations concernant la Convention* qui pourraient être téléchargées à partir du site Web et être utilisées par des experts à l'occasion d'autres réunions. On pourrait ainsi utiliser des présentations PowerPoint, ainsi que des présentations graphiques, telles que tableaux, diagrammes ou cartes, donnant des informations générales concernant, par exemple, l'état de ratification des protocoles, les résultats des réunions et ateliers portant sur la

Convention, des informations sur la Convention et d'autres questions liées à la pollution atmosphérique.

F. Mieux utiliser la documentation relative à la Convention

15. Les participants à l'atelier ont examiné le système actuel de communication des informations prévu par la Convention, qui permet aux Parties de rendre compte de leurs émissions, leurs stratégies et leurs politiques de réduction de la pollution atmosphérique, ainsi que des charges et des niveaux critiques. La documentation relative à la Convention comprend des publications présentant des données agrégées sur les tendances des émissions et les politiques de réduction de la pollution, ainsi que des informations sur telle ou telle Partie. Les participants ont reconnu que le système actuel de communication des informations prévu par la Convention et une meilleure utilisation de la documentation disponible par les Parties, les médias, la société civile et d'autres parties prenantes pourraient contribuer à mieux faire connaître la Convention, ainsi qu'à encourager la participation des acteurs en présence. Concrètement, les participants ont recommandé de s'attacher plus particulièrement à:

a) *Encourager l'accès du public et des médias aux données* obtenues grâce au système interne de communication des informations, tout en reconnaissant la richesse des informations rassemblées grâce à la Convention; les informations devraient être largement diffusées auprès des chercheurs, des ONG et des journalistes spécialisés; les données et les informations communiquées dans le cadre de la Convention et servant à déterminer le respect des dispositions devraient être rassemblées et mises à la disposition de tous, sous la forme d'une banque de données d'un accès et d'une utilisation faciles;

b) *Évaluer les ensembles d'indicateurs existants relatifs à la pollution atmosphérique*, éventuellement avec le concours de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, pour mettre en lumière les résultats obtenus par la Convention et ses protocoles et leur impact; tenir compte des indicateurs utilisant les systèmes d'information géographique pour illustrer les différences au niveau national et au niveau régional;

c) *Faciliter l'accès aux manuels/documents relatifs à la Convention et aux comparaisons entre laboratoires*. Il conviendrait dans un premier temps d'établir un inventaire des documents déjà disponibles ainsi que des informations concernant les points de contact, les langues disponibles, les dates de révision, etc.
